

PORTFOLIO NUMÉRIQUE

GUIDE DE PRATIQUE
DE L'OSTÉOPATHE



Ostéopathie Québec est fière de vous présenter un nouvel outil vous permettant de regrouper, au même endroit, tous les documents importants concernant votre travail en tant que professionnel en ostéopathie tels que vos formations, vos emplois et toutes vos activités professionnelles.

Intitulé *portfolio numérique*, cet outil sera accessible depuis la Zone membre de notre nouveau site web. Il est facile à utiliser puisque vous pouvez y accéder à partir de votre ordinateur, de votre tablette ou de votre cellulaire.

Afin de vous aider à compléter votre portfolio en ligne, nous avons créé ce guide. Il indique quels types de documents vous pouvez télécharger pour chacune des catégories proposées. Nous avons divisé le portfolio en neuf parties : CV, études, études réalisées hors Québec, emplois, formation continue, activités professionnelles, distinctions, implications sociales et communautaires, et autres documents pertinents.

Réunir tous les documents qui sont mentionnés dans ce guide peut prendre du temps. Nous vous invitons donc à constituer votre portfolio au fur et à mesure, à votre rythme.

Bonne lecture !

Rédaction

Ostéopathie Québec

Révision Linguistique

Stéphanie Tétreault

Réalisation graphique

Imprime-emploi

© Ostéopathie Québec

Tous droits réservés Ostéopathie Québec est titulaire des droits d'auteur relatifs au Guide de pratique de l'ostéopathie. L'information y apparaissant ne peut, sauf à des fins personnelles, être diffusée, copiée, reproduite, distribuée, publiée, affichée, adaptée, modifiée ou traduite de quelque façon que ce soit sans que Ostéopathie Québec ait préalablement donné son consentement.

ISBN 978-2-924741-04-7 (PDF)

Table des matières

QU'EST-CE QU'UN PORTFOLIO PROFESSIONNEL ?	4
CURRICULUM VITÆ (CV)	4
ÉTUDES	5
Relevé de notes et diplôme en ostéopathie (D.O.)	
Relevé de notes et attestation d'études universitaires précédant la formation en ostéopathie	
Relevé de notes et attestation d'études collégiales précédant la formation en ostéopathie	
ÉTUDES RÉALISÉES HORS QUÉBEC	6
EMPLOIS	6
Employée/employé	
Travailleuse/travailleur autonome	
FORMATION CONTINUE	7
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	8
Publications	
Conférences données	
Formations offertes	
Participation à des comités	
DISTINCTIONS	8
Prix et bourses	
Témoignages	
IMPLICATIONS SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES	8
AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS	9
Certificat ou copie d'acte de naissance	
Permis d'exercice d'un ordre professionnel du Québec ou d'ailleurs	
Preuve d'antécédents judiciaires à des fins civiles	
Décisions judiciaire, disciplinaire ou pénale	
Permis de travail ou visa pour les ostéopathes venant de l'étranger	
Preuve de citoyenneté	



QU'EST-CE QU'UN PORTFOLIO PROFESSIONNEL?

Un portfolio professionnel est une collection de documents qui démontrent votre travail en tant qu'ostéopathe. Il contient, entre autres, des preuves de vos connaissances, de vos compétences et de vos capacités sous forme de documents concrets.

C'est un outil pouvant vous aider dans de nombreuses situations, telles que :

- vous présenter lors d'une entrevue professionnelle ;
- déterminer les domaines où vous aimeriez vous améliorer sur le plan de votre pratique et établir vos objectifs de carrière ;
- passer en revue et évaluer vos expériences passées et votre savoir ;
- augmenter votre confiance en vous sur le plan professionnel en tenant compte de vos réalisations ;
- montrer l'évolution et le maintien de vos connaissances ;
- gagner du temps en définissant un système pour conserver les documents importants de votre carrière, au même endroit.

CURRICULUM VITÆ (CV)

Votre CV est la présentation sommaire de votre profil. Il est important que vous le mainteniez à jour le plus souvent possible. Il existe plusieurs modèles de CV, par exemple le CV chronologique ou le CV par compétences.

Vous trouverez sur le site d'Emploi Québec des conseils ainsi que des modèles pour rédiger votre CV : <https://bit.ly/1TaBuqf>

Votre CV est un excellent outil de promotion. Vous pouvez en mettre une version abrégée sur votre site web afin que vos clients connaissent mieux votre parcours.

Nous vous invitons à consulter de nouveau notre chronique OstéoFacto 3, *Promouvoir ses services sur le Web* : <https://bit.ly/2Lgetn8>

Cette section vise à regrouper les documents attestant vos études délivrés par les institutions d'enseignement. Il est suggéré de cumuler ces documents depuis les études collégiales.

Attestation d'études universitaires et relevé de notes précédant le diplôme en ostéopathie

L'attestation d'études est un document officiel certifiant qu'un étudiant :

- est ou a été inscrit à un programme d'études à l'université (attestation d'inscription) ;
ou
- a obtenu un diplôme à l'université (attestation d'obtention de diplôme).

Pour en obtenir une copie, vous pouvez faire votre demande en ligne auprès du registrariat de l'université.

Vous pouvez également demander le relevé de notes. Il présente l'ensemble des résultats de votre dossier d'étudiant. Les résultats sont affichés par cheminement (1er cycle et cycles supérieurs) et par trimestre d'études, du plus ancien au plus récent .

Relevé de notes et diplôme en ostéopathie (D.O.)

Si vous n'avez pas conservé les documents originaux, vous pouvez communiquer avec votre école afin de les obtenir ou demander une attestation d'obtention du diplôme ainsi que le cursus de formation.

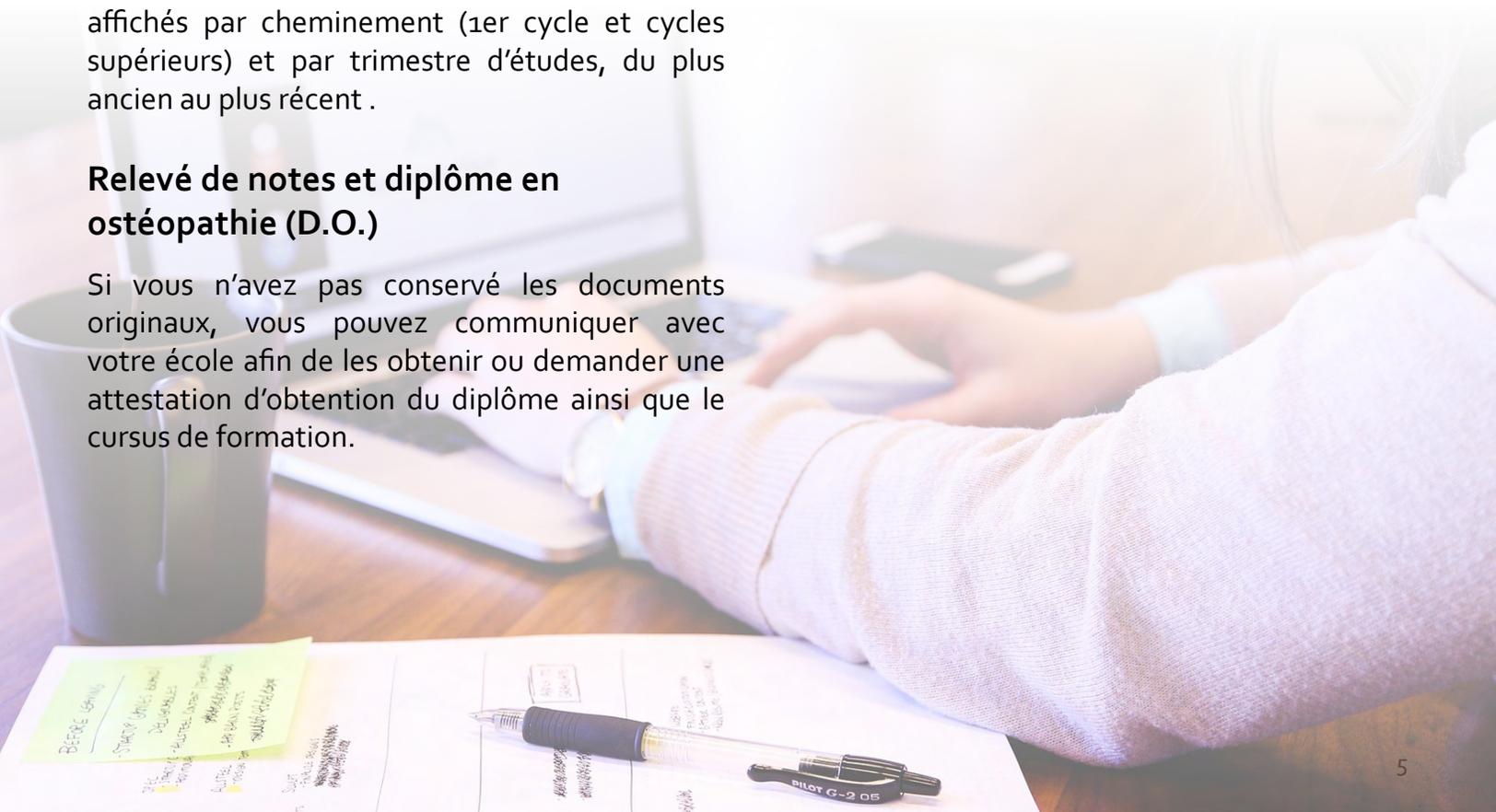
Diplôme, attestation et relevé de notes d'études collégiales précédant la formation en ostéopathie

Si vous avez besoin d'obtenir une copie de votre diplôme d'études collégiales, un relevé de notes ou une attestation d'études collégiales, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2lb7LNK>

Une fois sur le site du gouvernement du Québec :

- Choisissez le document dont vous avez besoin ;
- Faites une recherche de votre établissement ; et
- Suivez la marche à suivre pour obtenir votre document.

Notez que certains frais peuvent vous être demandés par votre établissement.



ÉVALUATION COMPARATIVE DES ÉTUDES EFFECTUÉES HORS DU QUÉBEC

Pour les ostéopathes ayant fait des études (autres qu'en ostéopathie) à l'extérieur du Québec, il est suggéré de demander une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

Cette évaluation est un avis d'expert délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à titre indicatif seulement. Elle n'est ni un diplôme, ni une équivalence de diplôme.

L'évaluation comparative établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Elle indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de

formation du Québec peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec.

Bien qu'elle ne leur crée aucune obligation, plusieurs organismes de réglementation et employeurs utilisent l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* comme un outil dans le cadre de leur processus d'admission à une profession ou lors de l'embauche :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html

EMPLOIS

Dans cette section, vous pouvez regrouper les documents attestant vos différents emplois. Ces documents pourront vous aider à prouver le nombre d'heures travaillées et à remplir votre déclaration de revenus le moment venu.

Employée/employé

Lorsque vous êtes employée/employé par une personne ou par une clinique, vous devriez conserver votre contrat de travail. Une attestation d'emploi de votre employeur confirme la durée de votre emploi et le nombre d'heures que vous avez effectuées durant un emploi.

Travailleuse/travailleur autonome

Si vous êtes travailleuse/travailleur autonome, regroupez tous les documents vous permettant de comptabiliser le nombre d'heures travaillées, par exemples :

- le registre des reçus que vous remettez;
- vos avis de cotisation du gouvernement.

Pensez toujours à conserver une copie des reçus que vous remettez à vos clients. Cela vous permettra de connaître le nombre exact d'heures travaillées durant une année et vous aidera à remplir votre déclaration de revenus.

Afin de vous assurer que vos reçus sont bien conformes, vous pouvez consulter notre guide « Comment faire un reçu ? » (dans votre zone membre, section documentation).



FORMATION CONTINUE

La formation continue comprend généralement l'ensemble des activités d'apprentissage dans le domaine de la santé et pertinentes à la pratique professionnelle réalisée par l'ostéopathe après sa formation initiale.

Voici les types d'activités qui sont considérés comme de la formation continue, à titre d'exemple :

- Formation offerte par un établissement d'enseignement universitaire ou par une école d'ostéopathie ;
- Activités de formation continue organisées par un employeur ;
- Formation offerte par un regroupement, par une association professionnelle ou encore par un expert reconnu dans un domaine spécialisé ;
- Participation à des conférences, des colloques, des comités scientifiques dans un milieu clinique, des congrès, des ateliers, des symposiums ou des séminaires ;

- Préparation d'une présentation dans le cadre d'une conférence ;
- Rédaction (et publication) d'articles ou d'ouvrages pertinents à l'ostéopathie

Dans cette section de votre portfolio, vous pouvez conserver :

- Vos attestations de formation continue ;
- Vos attestations de participation à des conférences, colloques, etc. ;
- Un document répertoriant tous les articles et les livres scientifiques que vous avez pu lire pour compléter votre formation en ostéopathie.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans cette section, vous pouvez ajouter tous les documents concernant vos activités professionnelles en ostéopathie.

Publications

Ajoutez les articles, les recherches et les études cliniques que vous avez publiés.

Conférences données

Regroupez les documents attestant les conférences que vous avez données au Québec ou ailleurs (vidéos, programmes de l'événement, votre contenu partagé, etc.).

Formations offertes

Ajoutez les résumés officiels des formations que vous avez offertes, et le contenu de la formation si requis.



Participation à des comités

Recenser tous les documents officiels attestant votre participation à des comités (attestation de participation, copie de rapport annuel mentionnant votre nom, etc).

DISTINCTIONS

Recevoir une distinction, quelle qu'elle soit, est toujours valorisant. Pensez à conserver en tout temps ces documents car ils pourront vous servir pour la suite de votre carrière.

Prix et bourses

Regroupez les documents qu'on vous a remis lors de l'obtention d'une bourse ou d'un prix durant vos études et au cours de votre carrière professionnelle.

Témoignages

Conserver les témoignages de vos clients ou de vos collègues pour des activités auxquelles vous avez participé ou des actions que vous avez réalisées au cours de votre pratique professionnelle.

IMPLICATIONS SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES

Recenser dans un document vos activités (bénévolat ou autres) attestant de votre implication au sein de la communauté, qu'elles soient en lien, ou non, avec votre pratique de l'ostéopathie.



AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS

Dans cette section, vous pouvez ajouter tous les documents concernant des activités professionnelles en ostéopathie ou tout autre document que vous jugez pertinent.

Certificat ou copie d'acte de naissance

Si vous êtes une personne native du Québec et que vous n'avez plus votre acte de naissance, voici le lien pour en demander une copie :

<https://bit.ly/2JyJdio>

Permis d'exercice d'un ordre professionnel du Québec ou d'ailleurs

Il est pertinent de conserver la preuve que vous détenez un permis d'exercice d'un ordre professionnel du Québec ou d'ailleurs. Si vous pratiquez encore (statut actif), vous pouvez ajouter votre attestation d'inscription annuelle.

Preuve d'antécédents judiciaires à des fins civiles

Si vous devez travailler auprès d'une clientèle vulnérable, il se peut que votre employeur vous demande une preuve d'antécédents judiciaires. Pour obtenir les démarches à suivre afin d'effectuer votre demande, allez sur le site du gouvernement du Québec en cliquant sur ce lien : <https://bit.ly/2LtlUs8>

Décisions judiciaire, disciplinaire ou pénale

Si vous avez été reconnue/reconnu coupable d'une infraction judiciaire, disciplinaire ou pénale, qu'elle soit ou non en lien avec votre profession, nous vous recommandons de conserver les décisions qui ont été rendues à votre rencontre ainsi que les documents pertinents.

Permis de travail ou visa pour les ostéopathes venant de l'étranger

Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, vous devez détenir un permis de travail ou un visa afin de pouvoir travailler au Canada.

Preuve de citoyenneté

Pour les personnes nées hors du Canada et qui sont devenues citoyennes canadiennes depuis leur arrivée sur le territoire, vous devez fournir une photocopie de votre certificat de citoyenneté canadienne.

Attestation d'Ostéopathie Québec

N'oubliez pas d'ajouter votre attestation de membre d'Ostéopathie Québec! Cela vous permettra d'y avoir accès en tout temps si on vous la demande.